

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 22 NOVEMBRE 2024

Etaient présents :

- Mesdames DARDILHAC, PELISSIER, enseignantes et madame DELANNE directrice.
- Mesdames BAYLE et DUBARRY, membres du conseil municipal et Madame ACHARD, Maire.
- Mesdames JEAN, LECAPELAIN et REAL, employées municipales.
- Monsieur ALBAREDE, délégué départemental à l'éducation nationale.
- Mesdames LEGASTELLOIS et LAVAUD, messieurs GERLOT et MARCHEIX, représentants des parents d'élèves.

Etaient excusés :

- Monsieur MUSSON, inspecteur, monsieur FOURNIER, enseignant, mesdames DIJOUX et JOUHANNY, représentantes des parents d'élèves et madame BRUZAT, membre du conseil municipal.

Monsieur GERLOT est désigné secrétaire de séance.

I – Attributions du conseil d'école

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur, le projet d'organisation du temps scolaire et le projet d'école. Il donne tous avis et toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et notamment sur l'utilisation des moyens, l'intégration des élèves en situation de handicap, les activités périscolaires, la restauration et l'hygiène.

II- Règlement intérieur

Les points suivants sont rappelés :

- les élèves doivent arriver à l'école avant 09h.
- Les médicaments sont interdits hors Projet d'Accueil Individualisé.
- Du fait d'allergies alimentaires, les élèves ne doivent pas échanger leurs goûters.
- En cas de rhume et en plus de ceux fournis en début d'année, les élèves sont invités à apporter des mouchoirs pour les sorties, la cantine etc,
- Les gourdes doivent être lavées régulièrement.
- La distribution de bonbons doit être limitée aux anniversaires et à une seule sucrerie par élève.
- Un changement de banque est intervenu pour la coopérative scolaire en raison d'une forte augmentation des frais bancaires.

III- Les effectifs 2024-2025

Les 64 élèves sont répartis comme suit :

- Classe de Mme Dardilhac : 4 PS, 8 MS et 11 GS soit 23 élèves. 2 TPS arriveront en janvier 2025.
- Classe de Mme Péliissier : 9 CE1 et 12 CE2 soit 21 élèves.

- Classe de Mme Delanne et M Fournier (1 vendredi sur 3) : 2 CP, 8 CM1 et 10 CM2, soit 20 élèves.

IV- Les sorties et animations

- Le 14 novembre : exposition d'art contemporain « dé clic 24 » à Aix-sur-Vienne (CP-CM)
- Le 22 novembre : les PS-MS et GS se sont rendus à la tuilerie de Puycheny à Saint-Hilaire-les-Places où ils ont participé à un atelier modelage en terre cuite.
- Le 22 novembre : les CE2 ont préparé le permis piéton qu'ils passeront le 16 décembre.
- Le 26 novembre : les CP-CE et CM ont assisté au concert « Terre de rêves » à Aix-sur-Vienne.
- Le 20 janvier 2025 : en collaboration avec l'association Prom' Haies, les élèves planteront des arbres (fruitiers, chênes et châtaigniers) près du lotissement communal. Ce projet permettra l'aménagement d'un espace de promenade en prolongement des équipements de loisirs.

Le 18 octobre et après concertation avec d'autres établissements, les CM n'ont pas participé au cross du collège d'Aix-sur-Vienne à cause de l'état du terrain.

V- La piscine et le gymnase

- La piscine : - de septembre au 6 décembre : les CM1 et CM2.
- De janvier à février 2025 : les CP, CE1 et CE2.
- De mars à avril : les CE1 et CE2.

- Le gymnase : - de novembre à décembre : les CP, CE1 et CE2. Les séances des 8 et 15 novembre ont été annulées (problèmes de transport puis de chauffage).
- De janvier à février 2025 : les CM1 et CM2.
- De mars à avril : les maternelles.

VI- Les élections des représentants des parents

Les membres adoptent à l'unanimité le vote par correspondance.

VII- Le dispositif Phare

Il s'agit d'un programme de lutte contre le harcèlement.
L'école est labellisée niveau 1 et met en place des activités afin de définir le phénomène, les différentes positions (harceleur, harcelé, témoin) et comment y mettre fin.

VIII- Le plan Vigipirate et les Plans Particuliers de Mise en Sécurité

Le niveau urgence attentat est maintenu.
Cela entraîne un renforcement de la surveillance et de l'entrée des personnes dans l'établissement.
Les sorties scolaires sont maintenues.

Le 13 décembre sera organisé un exercice, afin de définir les conduites à tenir en cas d'intrusion. Il se déroulera sous forme de jeu pour les maternelles. Un entraînement est prévu la veille.
Doit également se dérouler un exercice de confinement en cas d'émanations toxiques ou de tempête.

IX- Le projet d'école 2025-2030

Suite à l'évaluation d'école réalisée fin 2023/début 2024, le projet d'école doit être renouvelé avant le 15 décembre.

Il s'articule autour de 3 volets. Des exemples de dispositifs sont présentés.

Volet 1 : améliorer les compétences des élèves en mathématiques en intercycles

- Manipuler le matériel pour verbaliser.
- Pratiquer le calcul mental dans des situations variées.

Volet 2 : ouvrir l'école aux arts et à la culture

- Fréquenter des lieux culturels et assister à des spectacles vivants.
- S'imprégner d'œuvres d'art pour acquérir des techniques et s'initier à la création.

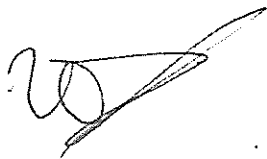
Volet 3 : participer à l'ouverture de l'école au sein du territoire éducatif rural

- Participer à une rencontre sportive avec le RPI Meilhac-Beynac-Burgnac.
- Participer au cross du collège.

X- Points divers

- La semaine du goût, sur le thème d'Astérix, a rencontré un franc succès.
- Les travaux d'aménagement de la cour se poursuivent : des tilleuls vont être plantés et une marelle a été réalisée. Un problème de qualité du revêtement a été constaté et des solutions sont à l'étude.

Le secrétaire, M GERLOT



La directrice, Mme DELANNE



